



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

L'an deux mil dix, le 06 décembre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

OBJET :

Suivi CDDRA :

**Demande de financement pour
le poste d'animation du PLH**

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation : jeudi 25 novembre 2010

PRESENTS :

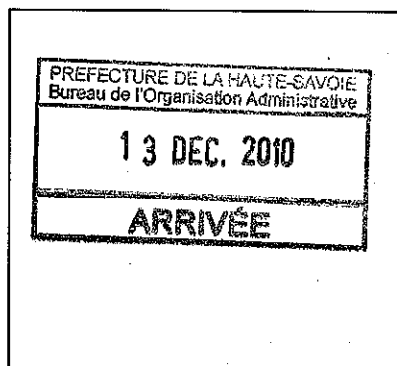
Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Marcel BOUVIER – M. Pierre BLANC – M. Maurice POPP – Mme Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER (supplée par Mme Laurence KENNEL) – Mme Martine MANIN – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (supplée par M. Joanny CHAL) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :





Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de renouveler la demande de financement auprès de la Région pour le poste d'animation des PLH.

La Région, à travers le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, peut cofinancer ce poste à hauteur de 40% soit 16 000 € par an pour un poste à 75%.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL.

Vu le budget prévisionnel de cette animation qui s'élève à 40000€ pour 2011.

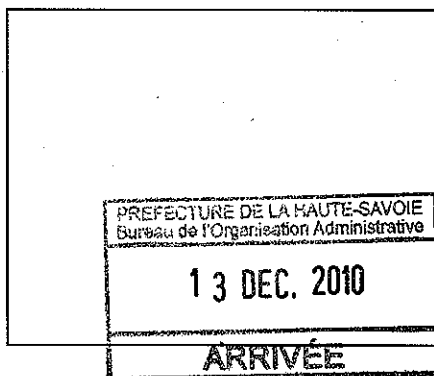
Considérant l'action 22.1 du CDDRA qui permet de solliciter des financements pour l'animation des PLH à hauteur de 40%.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à demander la subvention correspondante à la Région

Cadre réservé à la Préfecture :



Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN

